Pacs séparation et vente d'un appartement

Par kiara

Bonjour ,

Ma fille a rompu son Pacs en janvier .
avec son ex compagnon ils ont acheté un appartement qui est actuellement sous compromis de vente

La cohabitation devient difficile ma fille souhaite partir tout en payant la moitié de l'emprunt . A t'elle le droit ?

Si son ex ne paie pas la moitié de l'emprunt quels sont les risques ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui elle peut partir quand elle veut. Personne ne l'oblige à cohabiter.

L'appartement étant sous compromis, il sera sans doute rapidement vendu.

Lors de la vente, le prix servira à solder le prêt en cours puis le reliquat sera partagé entre elle et son ex.

Jusqu'à la vente les 2 sont solidaires du prêt. Si l'un ne paye pas, l'autre sera aussi poursuivi par la banque. Des agios vont s'accumuler, c'est à éviter si possible.

Par kiara

Merci de votre réponse et de votre réactivité

Kiara

Par yapasdequoi

Avec plaisir.
Le mieux c'est de faire "le dos rond" pour éviter d'agraver la situation et surtout de se mettre en tort.
Ce n'est qu'une mauvaise période à passer.